

*Groupement des Anciens du
CERN
Pensioners' Association*

Bulletin No. 22

Décembre / December

2000

Vous trouverez dans ce Bulletin des informations sur notre Régime d'Assurance Maladie: son gestionnaire AUSTRIA devenu UNIQA, les nouvelles règles d'arbitrage valables dès le 1er octobre et l'approbation du principe d'une assurance dépendance.

Des documents importants concernant les impôts français se trouvent réunis à la fin du Bulletin.

This issue gives information concerning our Health Insurance Scheme: its manager AUSTRIA, now UNIQA, the new regulations to be applied starting on 1st October and the approval of the principle of a long-term-care insurance.

Important documents concerning French taxation are at the end of the Bulletin.

TABLE DES MATIERES / CONTENTS

Editorial / <i>Editorial</i>	3
Quelques mots du Président / <i>President's remarks</i>	4
Echos et activités du Comité / <i>Committee news and activities</i>	5
Les permanences / " <i>Permanences</i> "	7
Rapport du Trésorier / <i>Treasurer's Report</i>	8
Ceux qui nous ont quittés / <i>Obituary</i>	9
La Caisse de Pensions / <i>The Pension Fund</i>	11
Assurance Maladie / <i>Health Insurance</i>	18
Services du CERN & adresses utiles / <i>Useful CERN Services & addresses</i>	20
Bulletin d'adhésion	23
<i>Membership application form</i>	24
Pensions, CSG, CRDS	25

Publié deux fois par an (juin et décembre) par:
Groupe des Anciens du CERN,
c/o Association du personnel,
CERN,
CH - 1211 Genève 23.

Téléphone: +41 (0)22 767 57 59
 Courrier électronique: groupe.gac@cern.ch

Published twice yearly (June and December) by:
CERN Pensioners' Association,
c/o Staff Association,
CERN,
CH - 1211 Geneva 23.

Telephone : +41 (0)22 767 57 59
 Electronic mail: groupe.gac@cern.ch

Des commentaires et projets pour publication devraient être envoyés à:

Comments and drafts for publication should be sent to:

Maria FIDECARO,	14, Av. Ernest Hentsch, 1207 Genève, Suisse.
Téléphone/ <i>Telephone</i>	+41 (0)22 767 23 04
Courrier électronique/ <i>Email</i> :	Maria.Fidecaro@cern.ch

EDITORIAL

(original: anglais)

L'année 2000 se termine. Nous espérons que ce fut une bonne année pour vous tous. Soyons reconnaissants à la vie d'avoir offert même à nous retraités une grande variété de possibilités de faire du travail utile pour nous-mêmes et pour d'autres et d'en tirer satisfaction.

Pour le CERN, l'an 2000 a été une bonne année. Comme vous le savez, le collisionneur d'électrons LEP (qui a dépassé les 100 GeV par faisceau) est arrivé à la fin de son programme de physique et a été arrêté. Le tunnel sera libéré pour l'installation du collisionneur de hadrons LHC (énergie spécifiée 7000 GeV par faisceau). Beaucoup d'entre nous ont travaillé pour au moins l'un de ces deux projets, et nous avons toute raison d'être heureux et fiers.

Ce Bulletin est le premier à sortir après que Norman Blackburne a passé la responsabilité éditoriale aux soussignés. Il nous a aidés énormément en nous laissant des spécifications très claires de ce qu'il faut faire, et quand. Nous avons apprécié le soin et la quantité de travail qu'il y a mis, et nous espérons qu'il portera encore un intérêt à l'élaboration du Bulletin. Au nom de toute notre communauté nous lui exprimons ici nos remerciements chaleureux.

EDITORIAL

(original: English)

The year 2000 is coming to an end. We hope that it has been a good year for all of you. Let us be grateful for the great variety of possibilities life offers, even to us retired people, to earn satisfaction from work useful for ourselves and for others.

For CERN the year 2000 has been a good year. As you know, the electron collider LEP (which has reached more than 100 GeV per beam) has come to the end of its physics program and has been shut down. The tunnel will now be cleared in readiness for the installation of the hadron collider LHC (design energy 7000 GeV per beam). Most of us have contributed work to one or both of these projects, and there are many reasons to be happy and proud.

This is the first issue of the Bulletin to be published since Norman Blackburne handed over editorial responsibility to the undersigned. He has greatly helped us by giving a very clear indication of what to do, and when. It is evident to us just how much careful work he has put into the job, and we hope he will continue to take an interest in the preparation of the Bulletin. On behalf of our community we offer him our warmest thanks.

Maria FIDECARO, Jörg SCHMID

QUELQUES MOTS DU PRESIDENT

(original: français)

Le Bulletin du mois de juin a donné une information complète sur les élections du Comité du GAC et de trois Délégués à l'Association du Personnel, qui font partie du Comité comme membres de droit. Le nouveau Comité s'est mis au travail avec l'entrain habituel au service de tous les retraités. Toutefois, il nous a semblé qu'il était opportun de le compléter en demandant à Philippe Bernard, jeune retraité bien connu par tous pour son activité professionnelle et au service de l'Association, d'en faire partie. Je remercie Philippe Bernard d'avoir accepté cette nomination.

Comme d'habitude, vous trouverez dans ce Bulletin des informations très complètes sur toutes les questions qui nous concernent. Je me limiterai donc à attirer votre attention sur quelques points.

Tout d'abord, un changement concernant notre participation au Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions: depuis septembre dernier, Lorenzo Resegotti, qui a été notre observateur pendant de très longues années, a cédé la place à Jean-François Barthélemy, mais devient son suppléant. Nous sommes tous très reconnaissants à Lorenzo Resegotti non seulement pour tout le travail accompli jusqu'ici, mais aussi pour sa volonté de continuer à s'intéresser à notre Caisse nourricière avec grand sérieux et compétence. Concernant l'Assurance Maladie, deux points importants: l'entrée en vigueur de la nouvelle convention régissant les relations CERN-AUSTRIA (UNIQA depuis le 1er octobre) et la proposition de compléter notre couverture sociale par l'introduction d'une assurance dépendance. Cette dernière question, très importante pour nous, fait partie de la révision quinquennale des conditions d'emploi au CERN, qui devrait être complétée avant la fin de l'année. Nos

PRESIDENT'S REMARKS

(original: French)

The June Bulletin gave full details of the elections to the GAC Committee and also of three delegates to the Staff Association, who become ex-officio members of the Committee. As usual, the new Committee got down immediately to its work in the service of all pensioners. The Committee felt it opportune to complete its membership by co-opting the 'young' pensioner Philippe Bernard (well known both for his professional activity and for his work within the Staff Association). I thank Philippe Bernard for accepting this invitation to serve with the Committee.

As usual, you will find in this Bulletin extensive information on various questions of interest to us. I shall limit myself to drawing your attention to a few points.

First of all, there is a change concerning our participation in the Governing Board of the Pension Fund. Since last September, Lorenzo Resegotti, who has been our observer for many years, has handed on his post to Jean-François Barthélemy, remaining his substitute. We are very grateful to Lorenzo Resegotti, not only for all the work accomplished until now, but also for maintaining an interest in our Pension Fund with great competence and care. Two important points concern the Health Insurance Scheme: a new convention regulating the relations CERN-AUSTRIA (UNIQA since 1st October), and the proposal to complete our social coverage by the introduction of a long-term-care insurance. This latter point, very important for us, is included in the five yearly revision of the employment conditions due to be concluded by the end of the year. Our representatives on the CHIS Board, Jean-Paul Diss and Pierre Lazeyras, made important contributions to the work of the Board. I thank them on

représentants au sein du CHIS Board, Jean-Paul Diss et Pierre Lazeyras ont contribué d'une manière importante à ces travaux et je tiens à les remercier au nom de nous tous.

Enfin, le serpent de mer des taxes CSG et CRDS ne cesse d'occuper le Groupement et en particulier Jean-François Barthélemy, qui vous indique aux pages 25 et suivantes la marche à suivre pour leur éventuel remboursement.

En conclusion, en cette fin de l'année 2000, je renouvelle mes remerciements à tous les membres du Comité pour leur dévouement et leur collaboration efficace et à vous tous qui participez à la vie du Groupement. Permettez-moi enfin de présenter à vous tous et à vos familles au nom du Comité et en mon nom personnel les voeux les plus chers pour Noël et l'Année 2001.

behalf of all of you.

Finally, the sea-serpent of the CSG and CRDS taxes continues to preoccupy us, particularly Jean-François Barthélemy, who shows you on pages 25 and following how to apply for reimbursement.

In conclusion, at the end of this year 2000, I renew my thanks to the members of the Committee for their dedication and their fruitful collaboration, as well as to all those who participate in the life of GAC. I and the Committee send you and your families, the warmest wishes for Christmas and the New Year.

Giorgio BRIANTI, Président / *President*

ECHOS ET ACTIVITES DU COMITE

Semestre de mai 2000 à octobre 2000

(original: français)

Le Comité s'est réuni une dernière fois en mai avec son ancienne composition de 20 membres, avec la participation des 4 nouveaux membres élus lors des élections d'avril. Le Comité s'est réuni ensuite trois fois durant le semestre couvert, avec une participation moyenne de 16 membres sur les 18 de sa nouvelle composition, sous la présidence de Giorgio Brianti. Les points les plus importants traités par le Comité sont les suivants:

Activités statutaires

Le semestre couvert a vu la tenue le 3 mai de l'Assemblée Générale où quelque 180 membres étaient présents, et où 90 autres s'étaient fait représenter par un pouvoir, et l'élection en juin de trois délégués au Conseil de l'Association du Personnel (J.-F.

COMMITTEE NEWS AND ACTIVITIES

Period from May 2000 to October 2000

(original: French)

The former twenty-member Committee met for the last time in May, welcoming the four new members elected in April. The new Committee then met three times with an average attendance of 16 out of 18 members, with Giorgio Brianti as Chairman. The main points dealt with were:

Statutory activities

During the half year considered here two events took place: the Annual General Meeting, on 3 May, with about 180 members present and ninety people represented by proxy delegation; and the election in June of three representatives to

Barthélemy et L. Resegotti réélus, et R. Muzelier nouvel élu).

Imposition des pensions

Notre délégué auprès du Conseil du personnel, J.-F. Barthélemy, continue à suivre plus particulièrement l'aspect juridique de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS des retraités résidant en France, et celui de la non-imposition des pensions des fonctionnaires internationaux dans certains pays membres.

Nouveau contrat de gestion de l'Assurance Maladie

Nos trois délégués auprès du Conseil du personnel, couvrant les domaines de l'Assurance Maladie (J.-P. Diss, P. Lazeyras et R. Muzelier), suivent la mise en œuvre du nouveau contrat de gestion de l'Assurance Maladie adjugé à l'AUSTRIA, renommée UNIQA depuis le 1er octobre.

Création d'une assurance dépendance

Nos trois délégués ont aussi participé avec V. Hatton, Chef de projet nommé par l'Administration, à la suite des discussions visant à la mise en œuvre en 2001 d'une assurance dépendance.

Caisse de pensions

Nos délégués dans ce domaine (J.-F. Barthélemy et L. Resegotti) rapportent que la performance des valeurs mobilières de la Caisse de pensions dans le premier semestre 2000 a été satisfaisante, malgré la fluctuation des marchés pendant la période analysée.

Groupe de travail sur les garanties en cas de dissolution de l'Organisation.

Une réunion a eu lieu en septembre pour préparer une présentation aux représentants des pays membres au TREF de fin novembre. Aucune évolution

the Staff Council (J.-F. Barthélemy and L. Resegotti re-elected, R. Muzelier newly elected).

Taxation of pensions

J.-F. Barthélemy, one of our Staff Council delegates, continues to follow particularly legal aspects of the subjection to the CSG and the CRDS of pensioners resident in France, and the non-taxation of the pensions of international officials in certain member States.

New contract for the management of the Health Insurance scheme

Our three Staff Council delegates covering health matters (J.-P. Diss, P. Lazeyras and R. Muzelier) are closely monitoring the application of the new management contract placed with AUSTRIA (renamed UNIQA on 1st October).

Creation of a long-term-care insurance

Our delegates joined with V. Hatton (Project Leader appointed by the Administration) in following-up the discussions aimed at setting up in 2001 a long-term-care insurance.

Pension Fund

J.-F. Barthélemy and L. Resegotti, our representatives for Pension Fund matters, reported satisfactory performance of the Pension Fund securities during the first half of the year 2000, despite stock market fluctuations.

Working Group on guarantees in case of dissolution of the Organization

A meeting took place in September in order to prepare a presentation to the representatives of the Member States at the TREF meeting at the end of November. No

significative n'est à attendre à court terme suite au manque d'intérêt de plusieurs pays membres pour activer ce dossier.

Relations avec les retraités actuels ou futurs

Trois membres du Comité (F. Beetschen-Buttay, M. Ceselli, and S. Muratori) ont assuré cinq permanences pour répondre aux demandes des personnes intéressées. Les problèmes fiscaux sont le plus fréquemment abordés.

La plupart de ces points sont repris plus en détail dans la suite de ce Bulletin.

significant progress is to be expected in the short term because of lack of interest in this matter by several Member States.

Relations with present and future pensioners

Three members of the Committee (F. Beetschen-Buttay, M. Ceselli, and S. Muratori) ran the *permanence* five times answering questions, mainly related to tax matters.

Most of these subjects are treated in more detail later in this Bulletin.

Olivier BAYARD
Secrétaire de séances/Meetings Secretary

LES PERMANENCES

(original: français)

Une équipe de trois membres du GAC organise des permanences, c.à.d. des séances informelles régulières, dans lesquelles les affiliés de la Caisse de Pension peuvent demander conseil s'ils rencontrent les problèmes classiques lors du passage d'une activité professionnelle à la retraite. Les membres de cette équipe pourraient aussi aider en interlocuteur des personnes confrontées à une maladie grave ou à la mort de leur conjoint. Evidemment, l'avis d'une permanence ne saurait remplacer l'aide professionnelle indispensable dans certains cas, mais pourrait faciliter la recherche de cette aide.

Depuis le début de l'année, une centaine de personnes environ ont contacté l'équipe des permanences. Le plus souvent le problème principal est la fiscalité, qui apparaît lorsque les privilèges CERN se terminent au moment de la retraite. Plus de la moitié des questions concerne la fiscalité du pays de résidence, notamment en France les

“PERMANENCES”

(original: French)

A team of three GAC members run regular informal sessions called *Permanences*, where advice may be sought by present and future members of the CERN Pension Fund facing typical problems related to the transition from professional life to retirement. Team members may also be able to help in case of serious illness or the loss of a spouse. Clearly, advice offered at a *permanence* is not intended to take the place of the professional assistance which may sometimes be necessary, but help may be given in finding such assistance.

Since the beginning of the year, about one hundred people have consulted the *permanence* team. Most often the problem is fiscality, due to the fact that CERN privileges end on retirement. More than half of the queries concerned French taxation, in particular CSG and CRDS contributions. In consequence, a special

contributions CSG et CRDS. En conséquence, une réunion spéciale avec J.-F. Barthélemy a été organisée en mars. Dans le dernier Bulletin, n. 21 pages 12 et suivantes, un article de J.-F. Barthélemy concernant pensions et impôts a été publié; voir aussi pages 25 et suivantes du numéro actuel. Il est à souligner que, sous peine de majoration de 10%, les contributions sociales doivent être payées aux dates stipulées, même si une procédure de contestation est en cours.

A noter que les informations publiées dans le Bulletin hebdomadaire du CERN s'adressent surtout au personnel actif; elles ne sont pas nécessairement valables pour les retraités.

Les cinq premières séances de l'an prochain sont provisoirement fixées au 6 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai et 12 juin. Ces dates seront confirmées environ deux semaines avant échéance dans le Bulletin hebdomadaire.

Dans l'espoir de rencontrer un grand nombre d'*Anciens* — même sans problèmes! — aux séances des permanences ou ailleurs, les membres de l'équipe vous présentent leur meilleurs voeux pour la nouvelle année.

meeting was organized in March with J.-F. Barthélemy, who published an article on pensions and taxation in the last edition of the GAC Bulletin (No 21, pages 12 and following); see also pages 25 and following of this edition. It must be stressed that, to avoid a 10% penalty, social contributions must be paid at the stipulated dates even if a formal appeal has been filed.

Note that information published in the CERN Weekly Bulletin is addressed to CERN personnel. It is not necessarily valid for retired CERN people.

The first five *permanence* sessions in the new year are planned for 6 February, 6 March, 3 April, 8 May and 12 June. Dates will be confirmed about two weeks in advance in the Weekly Bulletin.

Looking forward to regularly seeing many *Anciens* — even without problems! — at *permanence* sessions or elsewhere, the team members present their best wishes for the forthcoming year.

Françoise BEETSCHEN-BUTTAY, Mario CESELLI, Susanne MURATORI

RAPPORT DU TRESORIER

(original: français)

Le paiement des cotisations par ordre permanent est adopté par la majorité de nos membres, ce qui facilite notre travail et nous vous remercions de votre compréhension. L'exécution de l'ordre devrait être fixée au 7 janvier ce qui permet d'avoir un état de la situation en début d'année. Un certain nombre de nos membres règlent leurs cotisations par d'autres moyens ce qui perturbe l'enregistrement dans la base de données, mais nous sommes toujours à leur disposition pour trouver une solution, par

TREASURER'S REPORT

(original: French)

The majority of members pay their subscriptions by standing order, thus greatly reducing our workload. The execution of the order is fixed for 7 January, allowing us to assess our financial position at the start of the year. The fact that some members pay by other means causes difficulties in updating the database. We encourage such people to contact us to attempt to find a solution if, for example, they do not have a UBS account. We should keep in mind that by the time this Bulletin is printed, GAC

exemple pour ceux qui n'ont plus de compte à l'UBS. N'oublions pas que lors de la parution de ce Bulletin, nous serons environ 1300 membres.

Rappel de l'art.9 de nos statuts : *les membres en retard de plus d'une année dans le paiement de leurs cotisations sont invités par le Comité à régler leur arriéré au moyen d'une lettre de rappel. Le Comité procède à la radiation des membres qui n'auraient pas effectué ce règlement dans un délai de soixante jours.* Conclusion, l'ordre de paiement permanent est la procédure la plus simple.

membership will have risen to about 1300.

We remind you that Article 9 of our Rules states: *The Committee shall contact in writing those Members who are in arrears with their subscription by more than one year. Those who have not paid up within sixty days shall be struck off the Membership list.* In conclusion, please remember that a standing order is the most simple solution.

Robert JACOB, Trésorier / *Treasurer*

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

Nous avons appris avec tristesse le décès des anciens collègues dont les noms sont cités ci-dessous:

Giuseppe BIANCHETTI	ex-EP	16.06.2000
Maya BOBBIO	ex-DD	30.06.2000
Marcelle BORNET	ex-PE	24.08.2000
André CARTIER	ex-SPS	10.11.2000
Albert DE GROOT	ex-PS	19.09.2000
Victor GLAUS	ex-ST	28.10.2000
Bernard MONNIER	ex-ISR	21.08.2000
Jean-David PAHUD	ex-SL	7.10.2000
Giovanni PESANTE	ex-PS	28.06.2000
Jean-Baptiste SPILLER	ex-EP	19.11.2000
François SPYSE	ex-FI	10.08.2000
Pierre SZWED	ex-AT	24.07.2000

ainsi que le décès d'autres bénéficiaires de la Caisse de Pensions:

Marguerite DURMELAT	21.09.2000
Odette MARIAN	23.10.2000
Lisette MASNERI	24.10.2000
Marcelle SCHLEICH	17.09.2000
Georgette THURIAN	7.11.2000

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles de ceux qui nous ont quittés ses sincères condoléances

OBITUARY

We have learned with regret of the death of our former colleagues given below:

and of the death of other beneficiaries of the Pension Fund:

On behalf of all members of GAC, the Committee sends its sincerest sympathy to the bereaved families.

et les assure de sa chaleureuse sympathie.

La perte du conjoint est un événement douloureux pouvant laisser désespérée la personne qui doit assumer subitement une foule de responsabilités auxquelles elle n'a pas été préparée. Le Comité du GAC, conscient des difficultés que certaines personnes peuvent rencontrer dans ces circonstances, les invite, si elles le désirent, à se mettre en rapport avec l'un de ses membres ou à s'adresser à l'une des permanences, afin d'obtenir de l'aide, ceci bien entendu en toute confidentialité.

Les personnes désirant proposer un hommage concernant un(e) retraité(e) décédé(e) peuvent apporter leur texte ou l'envoyer à l'une des permanences. Les hommages, limités à 200 mots, devraient être approuvés par la famille du défunt.

The loss of a spouse is a painful event which can leave a widow or widower distressed by many responsibilities for which she or he has not been prepared. The GAC Committee, aware of the difficulties that people may encounter in these circumstances, invites them, if they wish, to contact one of its members or go to one of the *permanences*, to get help, of course in strictest confidence.

Anyone wishing to propose a short tribute for a retired colleague to be included in a future GAC Bulletin is invited to take or send this to one of the *permanences*. Tributes, not exceeding 200 words, should be approved by the family of the deceased.

Maria FIDECARO

Hommage

Nous avons reçu un hommage concernant une ancienne collègue récemment décédée.

Tribute

We have received a tribute concerning a former colleague who has recently died.



Muriel Delucinge-King
(1947 - 2000)

(original: anglais)

C'est avec grande émotion que nous avons accompagné Muriel Delucinge pour son dernier voyage au début du mois de juin. Elle était bien trop jeune pour mourir; elle aurait mérité d'avoir encore une longue période de vie active et de joies. Pendant des années elle a lutté contre la terrible maladie qui l'avait frappée, travaillant à plein temps aussi longtemps que possible, réduisant ensuite à un travail mi-temps

(original: English)

It was with deep sorrow that we accompanied Muriel Delucinge on her last journey at the beginning of June. She was far too young to die; she should still have had a long period of active life and joys. After having fought for years very bravely the terrible illness that had struck her, working full time as long as possible, then reducing the effort to half-time work, she finally had to give in and accept invalidity.

pour enfin devoir céder et accepter l'invalidité.

Pendant presque tout son séjour au CERN Muriel faisait partie du Service de Dactylographie TC/EF. Lorsqu'elle est arrivée chez nous, elle était très jeune et n'avait que peu d'expérience. Elle a su tirer le meilleur profit de cette opportunité, a amélioré rapidement son français et s'est vite sentie "chez elle" dans cette atmosphère internationale. Muriel était une fille gaie et aimable, elle recevait très bien nos "clients" et les servait de la meilleure manière possible. En un mot, elle était une bonne collègue, une merveilleuse amie et un membre affectueux de notre grande famille. Nous pouvions compter sur elle aussi bien pour affronter une urgence de travail que pour participer à une bonne plaisanterie.

Nous avons tous admiré la force et la sérénité avec lesquelles cette petite personne a su accepter un destin si cruel. Elle nous a beaucoup manqué au CERN pendant sa maladie, et maintenant que son absence est définitive elle nous manque encore plus. Elle nous laisse beaucoup de bons souvenirs et nous lui en sommes reconnaissants.

During most of her years at CERN Muriel was a member of the TC/EF Typing Pool. She joined us when she was still very young and not very experienced. She made excellent use of this opportunity, improved her French very quickly and soon felt perfectly at home in the international environment. Muriel was cheerful, friendly, receiving our "customers" very well and serving them in the best possible way. In short, she was a good working companion, a wonderful friend and an affectionate member of our big family. She was equally good and reliable at facing working emergencies as at sharing a good joke and a hearty laugh.

We all have admired the strength and serenity with which this tiny person faced such a cruel destiny. She was sorely missed at CERN during her illness and now that her absence is final we miss her even more. She left us many fond memories for which we are grateful.

Susanne MURATORI

LA CAISSE DE PENSIONS

(original: français)

Dans ce Bulletin nous mentionnerons d'abord quelques décisions administratives prises par le Conseil d'administration de la Caisse, pour traiter ensuite du Rapport annuel 1999 et des autres sujets abordés lors de l'Assemblée générale annuelle des membres et bénéficiaires du 4 octobre 2000.

1. Décisions administratives

Dans notre Bulletin N° 21, publié en juin 2000, nous avons rapporté la décision du Conseil d'administration de faire exécuter l'examen de la situation de la Caisse au 31 décembre 2000 par deux actuaires, agissant indépendamment l'un de l'autre. Le

THE PENSION FUND

(original: French)

We start by mentioning some administrative decisions taken by the Governing Board of the Fund, dealing thereafter with the 1999 Annual Report and with other matters treated at the Annual General Meeting of members and beneficiaries, held 4 October 2000.

1. Administrative decisions

In our Bulletin N° 21, published in June 2000, we reported the decision by the Governing Board to have the state of the Fund on 31 December 2000 examined by two actuaries, acting independently of each other. The first, of Swiss nationality,

premier, de nationalité suisse, serait celui qui est sous mandat de la Caisse depuis bientôt 12 ans. Pour le choix du second, le groupe de travail sur les questions actuarielles a auditionné plusieurs candidats possibles, provenant de pays familiers des systèmes de caisses capitalisées. A la suite de la recommandation du Groupe, le Conseil d'administration a désigné la société AON Consulting Belgium n.v./s.a., présidée par le professeur J.J. Gollier, en tant que second actuaire-conseil de la Caisse.

Le Conseil d'administration a aussi donné son accord au lancement d'une nouvelle étude de congruence actif/passif, qu'il a confiée, sur proposition du Comité de placement, à la société néerlandaise ORTEC.

Enfin le Conseil d'administration a approuvé le budget de la Caisse pour l'exercice 2001 qui, tout en incluant le coût prévu des deux études actuarielles, est de peu supérieure à celui de l'exercice 2000.

2. Le Rapport annuel 1999

Le Rapport annuel 1999 de la Caisse de pensions du CERN a été présenté par l'Administrateur, Christian Cuénoud, en première partie de l'Assemblée générale annuelle des membres et bénéficiaires, le 4 octobre 2000. Il est disponible, pour les bénéficiaires, auprès de la Caisse.

L'effectif des membres de la Caisse au 31 décembre 1999 était de 3217, dont 2950 du CERN et 267 de l'ESO. Ce nombre est en diminution de deux unités seulement par rapport au 31 décembre 1998, la réduction de 23 unités du CERN ayant été presque compensée par une augmentation de 21 unités à l'ESO. Le 31 décembre 1999, le nombre des bénéficiaires était de 2152, en augmentation de 5,6% par rapport au 31 décembre 1998.

Le montant total des contributions encaissées en 1999 a été de 120 MCHF (millions de francs suisses), contre 120,1 MCHF en 1998. Le total des prestations versées en 1999 s'est élevé à 149,8 MCHF, en

has been working for the Fund the last 12 years. To choose the second, the Working Group on actuarial matters interviewed several possible candidates from countries familiar with capitalized pension schemes. Following the recommendation of the Working Group, the Governing Board appointed the firm AON Consulting Belgium n.v./s.a., under its Chairman, Professor J.J. Gollier, as the Fund's second consulting actuary.

The Governing Board agreed to the launching of a new asset/liability modelling study, which, as proposed by the Investment Committee, it decided to entrust to the Dutch firm ORTEC.

Finally, the Governing Board approved the Fund's budget for 2001. It is only a little higher than that of 2000, although it includes the expected cost of the two actuarial studies.

2. The 1999 Annual Report

The 1999 Annual Report of the CERN Pension Fund was presented by the Administrator, Christian Cuénoud, during the first part of the Annual General Meeting of members and beneficiaries on 4 October 2000. It is available for all beneficiaries at the Fund's office.

As of 31 December 1999, the Fund numbered 3217 contributing members (2950 at CERN and 267 at ESO). This figure is only 2 less than the corresponding figure on 31 December 1998, because the reduction by 23 in CERN contributors was almost exactly compensated by an increase of 21 at ESO. On 31 December 1999, the number of beneficiaries was 2152, 5.6% higher than on 31 December 1998.

Total contributions received in 1999 amounted to 120 MCHF (millions of Swiss francs), compared to 120.1 MCHF in 1998. Total benefits paid in 1999 amounted to 149.8 MCHF, an increase of 6.6% over the

augmentation de 6,6% par rapport à l'année précédente. La proportion des prestations versées par rapport aux contributions encaissées a ainsi presque atteint 125%. Cette proportion augmentera encore dans les années à venir, mettant ainsi de plus en plus à contribution les revenus du capital de la Caisse. Cela explique l'importance de la nouvelle étude de congruence actif/passif décidée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 1999, les avoirs de la Caisse étaient de 4048 MCHF, dont 3553,8 MCHF constituaient le capital social, le reste étant affecté aux provisions et aux réserves. L'augmentation des réserves (de 239 MCHF) par rapport à l'année précédente a été décidée par le Conseil d'administration pour tenir compte des couvertures souhaitables pour le fond d'égalisation des valeurs mobilières et pour les réserves de change, après l'envolée des cours des actions en 1999.

La performance globale de la Caisse pour l'exercice 1999 a été de 13%. Ce chiffre élevé est dû à l'exceptionnelle progression de certains marchés d'actions, alors que la valeur des obligations a souffert, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. Avec une performance de 10,2%, due en partie à une appréciation du capital, l'immobilier a aussi apporté une contribution supérieure au taux technique. Comme d'habitude, les rendements de la créance vis-à-vis du CERN et des liquidités sont restés modestes. Grâce à la bonne performance globale, le taux de rendement interne de la Caisse sur ses 43 ans d'existence a atteint 6,5%.

3. Le système de prévoyance suisse

Avant de présenter le Rapport annuel 1999, Christian Cuénoud a informé l'Assemblée des orientations récentes du système de prévoyance suisse, surtout pour montrer le développement du deuxième pilier, qui est capitalisé, et de son allocation d'actifs. Ces actifs sont encore en continuelle augmentation et constituent un montant plus que cent fois supérieur à celui des

previous year. Thus, the ratio of benefits paid to contributions received reached nearly 125%. This ratio will further increase in the coming years, requiring an increasing share of the income generated by the Fund's capital to pay benefits. The new asset/liability modelling study, launched by the Governing Board, is clearly very important.

On 31 December 1999, the Fund's assets totalled 4048 MCHF, of which 3553.8 MCHF represented the capital, the rest being provisions and reserves. The increase of the reserves (by 239 MCHF) with respect to the previous year was decided by the Governing Board in order to take into account the desirable increase of the equalization fund for securities and of the exchange rate reserve after the sharp rise of the stock markets in 1999.

The overall performance of the Fund in the financial year 1999 was a gain of +13%. This high figure is due to the exceptional progression of equities on certain stock markets; the value of bonds, on the contrary, has suffered, because of the increase in interest rates. With a performance of 10.2%, partly due to capital appreciation, the real estate assets have also contributed more than the technical rate of return. As usual, interests on CERN's debt to the Pension Fund and on liquid assets remained modest. Thanks to the good overall performance, the internal rate of return of the Fund over its 43 year lifetime has reached 6.5%.

3. The Swiss pension system

Before presenting the 1999 Annual Report, Christian Cuénoud spoke to the Assembly about the recent developments in the Swiss pension-and-saving system, mainly in order to show the development of the second pillar, which is capitalized, and of its asset allocation. These assets are still increasing in volume, and they amount to more than one hundred times the assets of

avoirs de notre Caisse.

Il est intéressant d'observer que cet ensemble d'actifs contenait, à la fin de 1998, des actions et des obligations dans une proportion pas très différente de la notre, telle que montrée dans le Rapport annuel 1998. A la différence de ceux de notre Caisse, les investissements mobiliers du deuxième pilier privilégiaient encore fortement les valeurs suisses, mais ils incluaient déjà environ un tiers de valeurs étrangères.

4. Politique de placement de la Caisse et performance

La politique de placement de la Caisse de pensions du CERN fut présentée par Guy Maurin, Vice-président du Conseil d'administration et Président du Comité de placement. Après avoir rappelé la composition et les fonctions de ces deux organes dirigeants de la Caisse, Guy Maurin mit en évidence l'objectif principal de la Caisse, qui est de pouvoir verser les prestations jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire, et décrivit les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif ainsi que les contrôles nécessaires en cours de route.

Il commença par expliquer le rôle de l'étude actuarielle, qui doit être effectuée tous les trois ans pour vérifier l'équilibre financier à long terme de la Caisse, avec une projection sur 30 ans. Deux données de calcul essentielles pour cette vérification sont le taux global de contribution (personnel + Organisations) et la base de rendement du capital. Les deux sont fixées par le Conseil du CERN, mais la seconde, actuellement de 6%, ne peut constituer qu'un objectif à atteindre, car sa réalisation dépend des investissements de la Caisse et de l'évolution de l'économie. Cet objectif est essentiel car, selon la dernière étude actuarielle, l'effet d'une variation de 1% du rendement à long terme correspond à celui de six points de la contribution.

our Fund.

It is interesting to note that the assets of the Swiss second pillar contained, at the end of 1998, equities and bonds in a proportion not very different from that in our Fund, as shown in the 1998 Annual Report. Unlike our Fund, these investments of the Swiss second pillar were strongly biased in favour of Swiss securities, although they included as much as one third of foreign securities.

The Fund's investment policy and performance

The investment policy of the CERN Pension Fund was presented by Guy Maurin, Vice-chairman of the Governing Board and Chairman of the Investment Committee. After recalling the composition and the functions of these bodies, Guy Maurin stressed the main purpose of the Fund, namely to pay due benefits until the death of the last beneficiary, and described the means to fulfill this purpose, and the necessary verifications, along the way.

He started by explaining the reason for the actuarial survey, which has to be performed every third year to check the long term financial balance of the Fund, with a forecast for the next 30 years. Essential input data for this check are the global percentage contribution (staff + Organizations) and the rate of return on the capital. These two parameters are defined by CERN Council, but the second, at present 6%, can be considered only a target figure, since its achievement depends on the investments of the Fund and on the evolution of the economy. This target is very important because, according to the last actuarial survey, the effect of a variation in the long term return rate of 1% is equivalent to a change of 6 percentage points of the contribution to the Fund.

L'instrument de gestion qui peut permettre d'atteindre le rendement global requis est l'allocation stratégique des actifs de la Caisse. Celle-ci, toutefois, doit aussi tenir compte de ses engagements futurs, tels qu'ils résultent d'une projection sur dix ans, faite dans une étude de congruence actif/passif. Le tableau suivant donne les valeurs de l'allocation stratégique et de ses marges tactiques de fluctuation approuvées par le Conseil d'administration, ainsi que la répartition effective des investissements à la fin de 1999. On voit que seul l'immobilier est légèrement en retrait par rapport à l'objectif choisi. L'évolution de l'allocation des actifs de la Caisse est suivie régulièrement, en collaboration avec un consultant externe, par le Comité de placement qui prend les décisions tactiques en ce domaine.

The management tool which may allow the achievement of the required global rate of return is the strategic allocation of the Fund's assets. This allocation, however, must also take into account the Fund's future commitments, which are shown by a ten-year forecast, made in an asset/liability modelling study. The table below shows the values of the strategic allocation and of its tactical margins, as approved by the Governing Board, and also the allocation of the investments at the end of 1999. One can see that only the real estate is a little below the desired percentage. The Investment Committee, which makes the tactical decisions in this domain, continuously monitors the allocation of the Fund's assets, with the help of an external consultant.

	Allocation stratégique <i>Strategic allocation</i>	Situation fin 1999 <i>Situation end 1999</i>
Actions / <i>Equities</i>	40 ± 10%	39%
Obligations / <i>Bonds</i>	45 ± 10%	42%
Immobilier / <i>Real estate</i>	10%	8%
Cash / <i>Cash</i>	5 to 25 %	11%

La stratégie d'investissement, qui est soumise par le Comité de placement au Conseil d'administration, comporte des arbitrages fondamentaux, tels que la répartition des avoirs entre gestion interne et gestion externe, entre gestion spécialisée et gestion globale. Pour la gestion du capital actionnaire, le choix est toujours ouvert entre gestion indexée, qui implique seulement une adaptation périodique de la composition du portefeuille, pour faire en sorte que sa performance reproduise fidèlement celle d'un indice reconnu, et gestion active, qui implique l'effort de rechercher une performance supérieure à celle de l'indice par des achats et des ventes à des moments opportuns. Avec un horizon d'investissement à long terme, les statistiques montrent que seulement deux gestionnaires actifs sur dix réussissent à

The investment strategy, which the Investment Committee proposes to the Governing Board for approval, involves some fundamental choices, such as the apportioning of the assets between internal and external management, and between specialized management and global management. For equities, the choice is between, on the one hand, indexed management, which implies only a periodic adaptation of the composition of the portfolio, so that its performance strictly follows that of a well-known index, and, on the other hand, active management, which seeks a better performance than the index, by means of purchases and sales at appropriate times. Statistics show that for long-term investments only two active managers in ten succeed in outperforming the index.

battre l'indice, d'autant plus que les coûts additionnels des nombreux mouvements requis par une gestion active impliquent un handicap de performance de 1,5 à 2%. Toutefois, la connotation négative de la gestion indexée (appelée aussi gestion passive) a amené la Caisse à la choisir, jusqu'à présent, pour seulement un tiers de son portefeuille actionnaire.

Un autre aspect important de la gestion des avoirs est celui de la couverture monétaire. Puisque les prestations de la Caisse doivent être versées en francs suisses, l'objectif stratégique actuel est que 70% des actifs soient couverts en francs suisses. Pour pouvoir néanmoins diversifier les investissements sur les marchés mondiaux qui utilisent d'autres monnaies, il a été décidé de confier la couverture en francs suisses à un gestionnaire spécialisé, qui traite la monnaie comme une classe d'actifs: la marge de fluctuation qui lui est consentie est entre 50 et 100% des actifs. Comme toute police d'assurance, cette couverture a aussi un coût et la prochaine étude de congruence actif/passif devra établir dans quelle mesure ce coût est justifié par la situation actuelle de la Caisse.

Un rôle clef dans le suivi et le contrôle des investissements est joué par le dépositaire central des titres, communément désigné par le terme anglais "custodian". Cette firme spécialisée n'a aucun mandat de gestion, mais tient continuellement à jour, en ligne, la composition du portefeuille d'investissements de la Caisse. Ceci lui permet de suivre pour nous l'allocation réelle des actifs et l'allocation monétaire réelle, de mesurer régulièrement la performance du portefeuille et d'en évaluer la volatilité. Le "custodian" fournit à la Caisse un rapport mensuel des performances et un rapport trimestriel des conditions d'achat et de vente. Ces rapports sont utiles au Comité de placement pour préparer les réunions bisannuelles au cours desquelles les gestionnaires sont appelés à rendre compte de leur gestion.

Note that the costs of the large number of transactions required in active management imposes a performance handicap of 1.5% to 2%. However, the negative connotation of indexed management (also called passive management) has pushed the Fund to choose it, until now, for only one third of its equity portfolio.

Another important aspect of asset management is currency overlay. Since the Fund has to pay benefits in Swiss francs, the present strategic aim is that a nominal 70% of total assets should be covered in Swiss francs. In order to be able, nevertheless, to diversify investments on the world markets in other currencies, it has been decided to entrust currency overlay in Swiss francs to a specialized manager, who manages currency as an asset category in its own right: he is allowed an overlay range between 50% and 100% of total assets. Like any insurance policy, currency overlay has a cost; the next asset/liability modelling study will determine to what extent this cost is justified by the present situation of the Fund.

An essential role in following-up and checking the investments is played by the central "custodian" of the securities. This specialized firm has no management mandate, but tracks continuously, on line, the composition of the investment portfolio of the Fund. This allows it to follow the current asset allocation and currency allocation, regularly to measure the portfolio performance and to evaluate its volatility. The custodian supplies the Fund Administration with a monthly report of performance and with a quarterly report on purchase and sale conditions. These reports help the Investment Committee in preparing the half-year meetings where the managers are called on to report on their management.

Après avoir présenté ce panorama des différents aspects et moyens de la gestion des avoirs mobiliers de la Caisse, Guy Maurin retraça l'évolution de la structure d'investissement dans la dernière décennie. Les étapes de cette évolution ont été mentionnées au fur et à mesure dans les numéros précédents du Bulletin du GAC. Il suffira donc de rappeler ici les caractéristiques de la politique mise en place en 1997:

- 50% des avoirs en gestion externe;
- mandats spécialisés: actions, obligations, par pays, par secteurs;
- utilisation d'indices de références appropriés pour chaque mandat (benchmarks spécifiques);
- un tiers des actions en gestion indexée;
- couverture monétaire globale;
- utilisation d'un consultant externe pour l'allocation des actifs.

En 1999, la gestion spécialisée a été amplifiée, et le nombre des mandats a été réduit pour éviter les doublons, assurer un meilleur contrôle des gestionnaires et réduire les coûts.

Guy Maurin termina son exposé, suivi avec grande attention et très applaudi, par la projection d'un diagramme des performances mensuelles, en 1999, de l'ensemble des avoirs mobiliers de la Caisse déposés auprès du "custodian" et, à titre de comparaison, celles des deux principaux indices mondiaux, respectivement pour les actions et les obligations. Ces diagrammes ont permis de constater que la bonne performance globale de la Caisse en 1999 (13%) est essentiellement due au fait d'avoir su profiter de l'excellente tenue des marchés actionnaires tout au long de l'année.

After presenting this account of various aspects of the Fund securities management, and of the different financial strategies employed Guy Maurin reviewed the evolution of the investment structure over the last ten years. This evolution has been followed in preceding issues of this Bulletin. It suffices here to recall the main features of the policy established in 1997:

- 50% of the assets under external management;
- Specialized mandates for equities, for bonds; by countries, by sectors;
- Use of a specific benchmark for each mandate;
- One third of the equities under indexed management;
- Global currency overlay;
- Use of an external consultant for asset allocation.

In 1999, specialized management was extended and the number of mandates was reduced, in order to avoid duplications and ensure better supervision of the managers and to reduce costs.

At the end of his talk, closely followed and warmly applauded by the audience, Guy Maurin displayed a graph of the overall monthly performances in 1999 of the Fund's securities deposited at the custodian, and, for comparison, those of the monthly performances of the main world indices, for equities and for bonds respectively. These graphs show that the good performance of the Fund in 1999 (+13%) is mainly due to having taken advantage of the sustained growth of equity markets throughout the year.

ASSURANCE MALADIE

(original: français)

1. Au 1er octobre AUSTRIA a changé de nom et est devenue UNIQA; de nouvelles cartes ont été émises récemment.
2. Le changement de contrat avec AUSTRIA/UNIQA, rendant caduque la convention 605/ADM qui régissait entre autres les rapports des assurés, c'est à dire nous, avec AUSTRIA comme avec le CERN, il était nécessaire de rééditer un règlement du Régime d'Assurance Maladie: ce nouveau règlement, discuté au sein du CHIS Board, a été approuvé par le Directeur Général et est effectif depuis le 1er octobre 2000.

Les nouvelles règles qui régissent nos rapport avec UNIQA et le CERN sont dans l'ensemble identiques aux anciennes. Un point mérite d'être mentionné: l'introduction d'une procédure de règlement des litiges, par un arbitrage après une tentative de conciliation entre UNIQA et l'intéressé. Cet arbitrage a deux aspects différents selon que le litige est de nature administrative ou médicale.

Le nouveau règlement ainsi qu'un petit fascicule résumant l'essentiel de ce règlement ont été distribués.

3. Sur le plan financier les remboursements effectués par AUSTRIA pour le premier semestre de l'année 2000 sont en augmentation d'un peu plus de 8% par rapport à la période correspondante de 1999. Ceci s'explique au moins en partie par notre vieillissement. Cela nous montre aussi la nécessité de se préoccuper de la maîtrise des coûts de notre mutuelle. Il faut noter que les remboursements par tête pour les

HEALTH INSURANCE

(original: French)

1. On 1st October, the name of the company AUSTRIA changed to UNIQA; new cards have been sent out recently.
2. In consequence of the new contract with AUSTRIA/UNIQA, the 605/ADM convention, which hitherto regulated relations between the insured people (that is us) and AUSTRIA and CERN, had to be reconsidered. New regulations, discussed by the CHIS Board and subsequently approved by the Director General, became operational on 1st October 2000.

The new regulations differ from the old in only a few points. Among these we should mention the introduction of a procedure to settle disputes by arbitration, after an attempt at reconciliation between UNIQA and the insured party has failed. The arbitration differs according to whether the controversy is of a medical or an administrative nature.

Copies of the new regulations have been distributed, as well as a leaflet in which the main points are summarized.

3. The reimbursements paid by Austria in the first half of the year 2000 have increased by slightly more than 8% compared with the corresponding period in 1999. At least part of the increase is explained by the increasing age of our population. This shows the need to carefully watch our medical expenditures. We note that the reimbursement per pensioner is on average much higher than per non-

pensionnés sont notablement plus élevés que pour les actifs, environ 2350 CHF en moyenne contre 1000 CHF, pour les six premiers mois de l'an 2000. Il y a là un effort non négligeable de solidarité envers les anciens qui mérite d'être souligné.

4. Le forum tripartite TREF (Comité des Finances, Administration du CERN, Association du Personnel) a approuvé dans son principe l'établissement d'une assurance dépendance.

Le Comité des Finances prendra la décision finale dans le cadre de la révision en cours des conditions d'emploi; dans ce même cadre les modalités de financement seront définies. Le CHIS Board a mis en place un groupe de travail, auquel l'un d'entre nous participe, chargé de proposer une définition détaillée du régime d'assurance dépendance, de planifier son entrée en vigueur et de mettre en place des mesures transitoires. Nous espérons que l'assurance dépendance, partie intégrante de notre régime d'assurance maladie, pourra être mise en place dans le courant de l'année 2001.

5. Nous remercions très sincèrement Reinhard Budde pour ses importantes contributions aux travaux du CHIS Board pendant les longues années où il a été l'un de nos représentants élus à ce comité. Il est remplacé depuis le 1er juillet 2000 par Robert Muzelier.

retired person (2350 CHF and 1000, respectively, for the first half of year 2000). This is a significant expression of solidarity between generations, which should be acknowledged.

4. The three-party forum TREF (Finance Committee, CERN Administration, Personnel Association) has approved the principle of a long-term-care insurance.

The Finance Committee will take a final decision in the framework of the current revision of the employment conditions, and also fix the financing modalities. A Working Group has been organized by the CHIS Board in view of a detailed proposal for long-term-care insurance, including the time of initialization and the transitional regime; one of us participates in this Working Group. It is our hope that this essential item of our health insurance scheme will be settled in 2001.

5. We express our sincere thanks to Reinhard Budde for his important contributions to the CHIS Board over a number of years, as one of our representatives in that Committee. He was succeeded by Robert Muzelier on 1st July 2000.

Jean-Paul DISS, Pierre LAZEYRAS, Robert MUZELIER

<p style="text-align: center;">SERVICES DU CERN ET ADRESSES UTILES (informations préparées par le Service social du CERN)</p>	<p style="text-align: center;">USEFUL CERN SERVICES AND ADDRESSES (information prepared by the CERN Social Service)</p>		
<p>Voici des informations concernant quelques services du CERN intéressant les pensionnés:</p> <p style="text-align: center;"><i>Services d'Enseignement</i></p> <p>Les cours sont ouverts aux pensionnés, dans la limite des places disponibles (voir Bulletin Hebdomadaire du CERN).</p> <p style="text-align: center;"><i>Service Social</i></p> <p>Ce service, créé pour traiter des problèmes affectant des membres actifs du personnel, est aussi ouvert aux pensionnés dans le respect du principe de stricte confidentialité.</p>	<p>The following information concerning several CERN services may be of interest to pensioners:</p> <p style="text-align: center;"><i>Education Service</i></p> <p>Courses are open to pensioners, subject to places being available (see CERN Weekly Bulletin).</p> <p style="text-align: center;"><i>Social Service</i></p> <p>This service, created to deal with problems of CERN personnel, is also open to pensioners, on a strictly confidential basis.</p>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p>Chef du service - Assistante sociale / <i>Section Leader - Social worker</i></p> <p>Assistante administrative / <i>Administrative assistant</i></p> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p>Pascale LEUZZI, Tél. (022) 767 44 79 (pascal.leuzzi@cern.ch)</p> <p>Emma BROWN, Tél. (022) 767 42 01 (emma.brown@cern.ch)</p> <p style="text-align: right;">(social.affairs@cern.ch)</p> </td> </tr> </table>		<p>Chef du service - Assistante sociale / <i>Section Leader - Social worker</i></p> <p>Assistante administrative / <i>Administrative assistant</i></p>	<p>Pascale LEUZZI, Tél. (022) 767 44 79 (pascal.leuzzi@cern.ch)</p> <p>Emma BROWN, Tél. (022) 767 42 01 (emma.brown@cern.ch)</p> <p style="text-align: right;">(social.affairs@cern.ch)</p>
<p>Chef du service - Assistante sociale / <i>Section Leader - Social worker</i></p> <p>Assistante administrative / <i>Administrative assistant</i></p>	<p>Pascale LEUZZI, Tél. (022) 767 44 79 (pascal.leuzzi@cern.ch)</p> <p>Emma BROWN, Tél. (022) 767 42 01 (emma.brown@cern.ch)</p> <p style="text-align: right;">(social.affairs@cern.ch)</p>		
<p style="text-align: center;"><i>Le Fonds d'Entraide</i></p> <p>Il est ouvert aux pensionnés et aux membres de leur famille. Tous les cas sont traités en stricte confidentialité. Les demandes de prise en considération doivent lui être adressées par le canal du Service Social du CERN.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Mutual Aid Fund</i></p> <p>This fund is open to pensioners and members of their families. All cases are examined in strict confidence. Requests for help should be transmitted via the CERN Social Service.</p>		

**Questions concernant la loi suisse sur l'assurance maladie (LAMal) /
Questions concerning the Swiss law concerning health insurance (LAMal)**

Département de l'action sociale et de la
Santé,
Service de l'assurance maladie (GE),
4, rue du Vieux Marché,
1207 Genève.
A l'attention de Monsieur Meille
Tél: (022) 787 65 30

Organe cantonal de contrôle de
l'assurance maladie du Canton de
Vaud,
Case postale 288,
1001 Lausanne.
Tél: (021) 348 29 11

**Caisse Cantonale Genevoise de compensation
AVS-AI-APG**

54, route de Chêne,
1208 Genève.
Tél. (022) 718 67 67 Interne 700/703
Madame Siebold, directrice
Monsieur Risse, service juridique

Activités bénévoles et loisirs / *Benevolent and leisure activities*

Croix Rouge Suisse - Section Genevoise,
Service du Volontariat,
9, rte des Acacias,
1211 Genève 24.
Tél: (022) 342 40 50/304 04 04

Centre Genevois du Volontariat,
7, avenue Pictet de Rochemont,
1207 Genève.
Tél: (022) 736 82 42 (14:00 - 18:00).

Centre Social Protestant,
Secteur Bénévolat,
14, rue du Village Suisse,
Case postale 177,
1211 Genève 8.
Tél: (022) 807 07 00.

Caritas Genève,
Service Animation et Bénévolat,
53, rue de Carouge,
1205 Genève.
Tél: (022) 708 04 44.

Troc-Temps - Secrétariat, MDA
2, bd. Carl Vogt,
Case Postale 14,
1211 Genève 8.
Tél: (022) 329 83 84.
merc. et vend./ *wed. and fri.* (9:00 - 11:30)

Swisscontact,
Fondation Suisse de coopération au
développement technique,
Service Expert Corps,
Döltschweg 39, Case Postale,
8055 Zürich
Tél: (01) 454 17 17.

Service Social - Ville de Genève,
25 rue Dizerens,
1211 Genève 4.
Tél: (022) 418 47 00.

Lecture et compagnie,
Barbara Bianchi,
1, rue Hugo-de-Senger,
1205 Genève.
Tél: (022) 329 25 19.

Fédération des Clubs d'Aînés du Canton
de Genève - Secrétariat,
22, route de la Chapelle,
1212, Grand-Lancy.
Tél: (022) 343 97 77.
(8:30 - 12:00 / 13:30 - 16:00)

Centre d'Animation pour retraités,
22, route de la Chapelle,
1212, Grand-Lancy.
Tél: (022) 343 97 77.

Université du 3ème âge,
2, rue de Candolle,
1211 Genève 4.
Tél: (022) 705 70 42
lun. au vend. / *mon. to fri.* (9:30 - 11:30)

Club des Retraités et Aînés de
Ferney-Voltaire (CRAF),
50, chemin de Collex,
01210 Ferney-Voltaire.
Tél: (0033) 450 40 55 84.
Activités variées (sorties, gymnastique,
conférences, etc.)

Les anciens du CERN sont les bienvenus dans la plupart des Clubs de l'Association du
Personnel.

Most Staff Association Clubs welcome retired CERN members.

Pour plus d'information voir / *For more information see:*
<http://www-staff-assoc.cern.ch/>

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN (GAC)

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e),

M., Mme., Mlle., (nom en majuscules).....

(prénoms).....

Demeurant (rue, numéro).....

No. postal..... Localité..... Pays.....

No. de téléphone.....

souhaite adhérer* au GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

Ma cotisation sera payée par le biais d'un **ORDRE PERMANENT**
au compte 279-C7109245.0 de l'UBS
avec le 7 janvier comme date d'exécution chaque année.

Date:.....

Signature:.....

A envoyer au: **Groupement des Anciens du CERN**
 c/o Association du personnel
 CERN
 CH - 1211 GENEVE 23

* Article 4 des Statuts du GAC déclare: "Le Groupement se compose d'anciens membres du personnel du CERN bénéficiaires de la Caisse de Pensions du CERN, que leur retraite soit effective ou différée, ainsi que d'autres bénéficiaires de cette Caisse de Pensions (veuves, veufs, enfants à charge, orphelins doubles)."

CERN PENSIONERS' ASSOCIATION (GAC)

MEMBERSHIP APPLICATION FORM

I, the undersigned,

Mr., Mrs., Ms., (name in capitals).....

(forenames).....

Residing (street, number).....

Postal code..... Locality..... Country.....

Telephone No.....

wish to join* the CERN PENSIONERS' ASSOCIATION (Groupement des Anciens du CERN)

My subscriptions will be paid on 7th January each year by a **STANDING ORDER**
to the UBS Account No. 279-C7109245.0.

Date:.....

Signature:.....

To be sent to: ***CERN Pensioners' Association***
 c/o Staff Association
 CERN
 CH - 1211 GENEVA 23

* Article 4 of the GAC Statutes states: "Shall be eligible for Membership of the Association, ex-CERN staff who are CERN Pension Fund beneficiaries, whether their retirement be actual or deferred, other beneficiaries of the Fund (widows, widowers, dependent children, double orphans)."

PENSIONS, C S G et C R D S

Dans notre précédent Bulletin (N° 21 - juin 2000) nous vous avons indiqué comment faire une réclamation en vue d'obtenir le remboursement de la CSG¹ et de la CRDS² prélevées sur vos pensions par le fisc français. Certains d'entre vous (très peu à notre connaissance) ont reçu une réponse négative. Les autres (la très grande majorité) n'ont reçu aucune réponse, et tout laisse à croire qu'ils n'en recevront pas. Or le silence de l'administration pendant six mois est à considérer comme un refus.

1. En cas de refus il est possible de recourir au Tribunal administratif dans les **deux mois** à compter:
 - soit de la date de la notification de la décision de refus;
 - soit de la fin du délai de six mois suivant l'introduction de la réclamation.

2. Le recours administratif prend la forme d'une **requête adressée au Tribunal administratif**. Elle est soumise aux règles suivantes:
 - Elle est écrite sur **papier libre**, sur lequel doit être apposé un **timbre fiscal de 100 francs** (que l'on peut trouver dans les recettes buralistes ou dans les perceptions). Un modèle de requête se trouve ci-joint. Il ne concerne que la CRDS car, au mieux de nos informations, il n'y a pas de cas relatif à la CSG. Toutefois, si un tel cas se produisait, vous pourriez nous contacter.
 - la **copie de la décision de rejet et de sa motivation**, ou, en **cas de non réponse** à votre réclamation, la **copie de ladite réclamation** (avec preuve de sa date d'expédition) est à joindre à la requête;
 - une **copie de l'accord dit de "Sécurité sociale"** passé entre le Gouvernement français et le CERN est également à joindre (copie ci-joint);
 - **deux copies** de la requête et des pièces qui y sont annexées doivent être jointes;
 - **l'assistance d'un avocat** n'est pas nécessaire;

¹ CSG: Contribution Sociale Généralisée

² CRDS: Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale

- la requête est à **envoyer au Tribunal administratif** du lieu où vous êtes imposé, c'est-à-dire:
 - pour les personnes imposées dans l'Ain:

Tribunal administratif
184 Rue Duguesclin
69003 LYON
 - pour les personnes imposées en Haute-Savoie:

Tribunal administratif
7 Place de Verdun
38000 GRENOBLE
- il est conseillé d'**expédier** la requête par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

La requête sera envoyée à l'Administration fiscale pour réponse et observations. Après le Tribunal rendra sa décision.

Il se peut que le Tribunal vous demande des compléments d'information. Il faudra les fournir **en respectant les délais** qui seront indiqués. Au besoin vous pouvez nous contacter.

J.-F. BARTHELEMY

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
(Adresse)

REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Pour M (*Nom et Prénom*)

Adresse ...

Profession: Retraité de l'Organisation européenne
pour la Recherche nucléaire (CERN)

Contre,

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux

de l'AIN, à BOURG EN BRESSE , 17 Rue Lamartine 10012

(*ou, selon votre lieu d'imposition*)

de la HAUTE SAVOIE, à ANNECY, Cité administrative, 7 Rue Dupanloup 74040

Objet: remboursement de la CRDS

Monsieur le Président
Messieurs les Conseillers

Par la présente, nous entendons contester [la décision de refus (copie jointe)] *ou* [l'absence de réponse à notre réclamation du ... dont copie jointe]:

Nous avons adressé aux services fiscaux, une réclamation en date du ... visant à obtenir le remboursement des sommes versées au titre de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) pour les années ...

en application des attendus et conclusions des arrêts de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) en date du 15 février 2000 n° 169/98 pour la CSG et 34/98 pour la CRDS.

Malgré les termes de ces arrêts et des dispositions prises par l'Administration française, notamment l'engagement d'appliquer ces décisions aux personnes frontalières avec la Suisse, ainsi qu'aux autres frontaliers selon la réponse JO du Sénat du 8 mars 2000, les réclamations [sont restées sans réponse] *ou* [ont été rejetées].

Au surplus un accord exprès a été passé entre la France et le CERN en date du 20 décembre 1970, publié par un décret 71-645 du 20 juillet 1971, en matière de sécurité sociale, dont copie jointe. Il prévoit notamment (Article 1^{er}, paragraphe 1) que les membres du personnel du CERN ne sont pas soumis aux législations relatives à la sécurité sociale. Or ce dont nous demandons le remboursement est la CRDS prélevée sur nos revenus en provenance du CERN et la CJCE a statué que la CRDS est une contribution sociale et non un impôt comme le prétendait l'Administration française.

Or, dans un communiqué commun du 2 mars 2000, le Ministre des Finances et la Ministre de l'emploi et de la solidarité, ont décidé de régler les litiges en cours conformément aux décisions des arrêts de la CJCE et

de rembourser les sommes indûment versées sur demande des intéressés.

Ayant présenté ma réclamation dans les délais et constatant [l'absence de réponse] ou [le refus] de la part de l'Administration, plaise au Tribunal d'infirmier la position de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux et de prononcer les dégrèvements de taxe sollicités.

Date

Signature

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 71-645 du 20 juillet 1971 portant publication de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.), signé à Paris le 30 décembre 1970.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution:

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décète:

Art. 1er. — L'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.), signé à Paris 30 décembre 1970, sera publié au Journal officiel de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 20 juillet 1971.

GEORGES POMPIDOU

Par le Président de la République:
Le Premier ministre
JACQUES CHABAN-DELMAS

Le ministre des affaires étrangères
MAURICE SCHUMANN

(1) Les formalités prévues par l'article 5 ayant été accomplies 13 avril 1971, cet accord est entré en vigueur à cette dernière date.

ACCORD DE SECURITE SOCIALE

ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET
L'ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE
(C.E.R.N.)

Le Gouvernement de la République française, d'une part, et l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire, d'autre part, ci-après appelée le C.E.R.N., désireux de préciser, au regard des législations françaises de sécurité sociale, la situation des membres du personnel du C.E.R.N. appelés à exercer tout ou partie de leur activité en territoire français, sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1^{er}.

1. Les membres du personnel du C.E.R.N. tels qu'ils sont définis par le statut du personnel de l'Organisation, exerçant tout ou partie de leur activité en territoire français, ne sont pas soumis aux législations françaises relatives à la sécurité sociale et aux prestations familiales.

2. Le C.E.R.N. assure à ces membres du personnel le service des prestations familiales et la garantie contre les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité et vieillesse dans les conditions du régime de prévoyance qu'il a institué.

Article 2.

Les membres du personnel du C.E.R.N., de nationalité française, ont la faculté, dans le délai de deux ans suivant leur engagement par le C.E.R.N., d'adhérer au régime français de l'assurance volontaire pour le risque vieillesse.

Article 3.

1. Les membres du personnel du C.E.R.N. de nationalité française, en fonction à la date d'entrée en vigueur du présent Accord pourront, dans un délai de deux ans à compter de cette date, demander leur admission au régime français de l'assurance volontaire pour le risque vieillesse avec possibilité de rachat de cotisations dans la limite de leur temps de service au C.E.R.N.

2. Le montant des versements rétroactifs dus par les intéressés est calculé, pour l'ensemble de la période rachetée, sur les émoluments de l'emploi qu'ils occupent à la date à laquelle ils formulent leur demande d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse, dans la limite du plafond des cotisations applicable au jour de la

demande de rachat et compte tenu du taux des cotisations en vigueur à cette même date.

Article 4.

Les modalités d'application du présent Accord seront arrêtées directement entre les autorités françaises compétentes et le Directeur général du C.E.R.N. qui régleront également par entente mutuelle les difficultés pouvant éventuellement résulter de sa mise en œuvre.

Article 5.

Chacune des parties notifiera à l'autre son approbation du présent d'Accord qui entrera en vigueur le jour de la réception de la dernière notification.

Article 6.

1. Le présent Accord est conclu pour une période de cinq ans à partir de la date de son entrée en vigueur. Il sera ensuite renouvelé tacitement d'année en année sauf dénonciation notifiée six mois avant l'expiration du terme.

2. En cas de dénonciation, les stipulations du présent Accord restent applicables aux droits acquis en vertu de celui-ci, nonobstant les dispositions restrictives que les législations françaises de sécurité sociale prévoiraient pour les cas de séjour d'un assuré à l'étranger.

3. Le présent Accord pourra être révisé, à tout moment, à la demande de l'une ou l'autre Partie contractante.

Fait à Paris, le 30 décembre 1970, en double exemplaire.

Pour le Gouvernement de la République française
GILBERT DE CHAMBRUN

Pour l'Organisation européenne
pour la Recherche nucléaire:
BERNARD P. GREGORY